COMMUNE DE LA VERRERIE

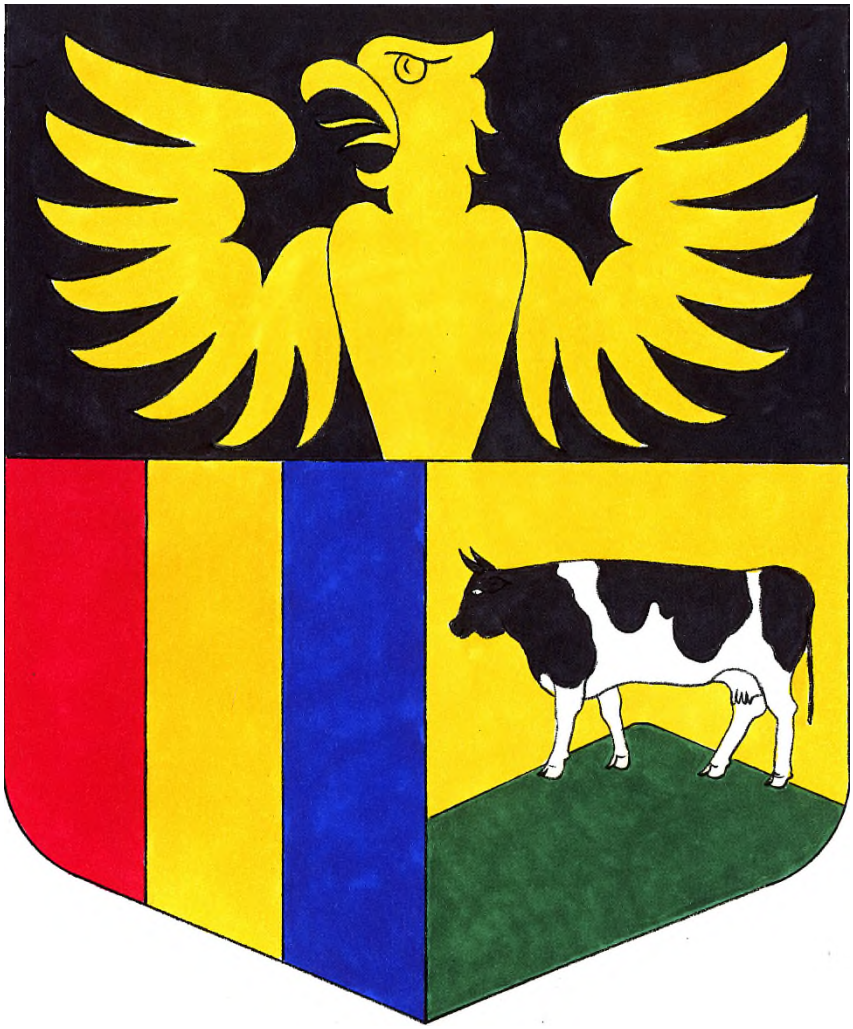

Rapport de gestion
2025

En droit

Loi sur les finances communales

- La loi sur les finances communales (LFCo) en son article 1 alinéa donne ses buts, soit de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
    a. de gérer les finances de manière efficace et conforme aux droits ;
    b. de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

- En application de l'article 19 de la loi sur les finances communales (LFCo), le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes.

- En application de l'article 13 de la loi sur les finances communales (LFCo), les comptes se composent des éléments suivants :
    a. Le bilan ;
    b. Le compte de résultats ;
    c. Le compte d'investissements ;
    d. Le tableau des flux de trésorerie ;
    e. L'annexe.

Présentation des comptes - structure

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé MCH2.

Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence.

Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie doivent également être présentés à l'assemblée communale pour comparaison.

Présentation des comptes - principes

[1]Les principes régissant la présentation des comptes selon l'art. 40 LFCo sont les suivants :

a. *annualité :* l'exercice comptable coïncide avec l'année civile ;

b. *comptabilité d'exercice* : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont comptabilisés dans la période durant laquelle ils sont générés ; le bilan est établi en fonction de la date de clôture ;

c. *spécialité* : les charges, les revenus, les dépenses et les recettes sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable, les actifs et les passifs du bilan sont présentés selon la classification par nature ;

d. *prudence* : la présentation des comptes et du bilan intègre tous les risques réels susceptibles d'en modifier les valeurs ;

e. *produit brut* : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats, les dépenses séparément des recettes du compte des investissements et les actifs séparément des passifs du bilan, sans aucune compensation, chacun d'entre eux figurant à son montant intégral ;

f. *importance* : toutes les informations pertinentes nécessaires à une appréciation rapide et complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus sont présentées ;

g. *spécialité qualitative* : un crédit ne peut être affecté qu'au but pour lequel il est octroyé ;

h. *spécialité quantitative* : une dépense ne peut être engagée que jusqu'à concurrence du montant inscrit dans le budget; sont réservées les dispositions relatives au dépassement de crédit ;

i. *spécialité temporelle* : un crédit budgétaire non utilisé est périmé à la fin de l'exercice comptable; sont réservés les reports de crédits d'investissement ;

j. *comparabilité* : les comptes de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années ;

k. *permanence* : les principes régissant la présentation des comptes restent inchangés sur une longue période ;

l. *continuité* : les normes régissant la présentation des comptes s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.

[2]En outre, les informations fournies pour la présentation des comptes tiennent compte des critères suivants :

a. *clarté* : les informations sont précises et compréhensibles ;
b. *fiabilité* : les informations reflètent la réalité des faits ;
c. *neutralité* : les informations sont objectives et excluent l'arbitraire.

Table des matières

I Administration

1. Rapports du conseil communal

1.1. Introduction

1.2. Marc Fahrni, syndic

1.3. Pascal Grandjean, vice-syndic

1.4. Jean-Bernard Jaquet, conseiller

1.5. Yannick Kilchenmann, conseiller

1.6. Sarah Luisier, conseillère

1.7. Philippe Schneider, conseiller

1.8. Thierry Vial, conseiller

2. Population

II Finances

3. Introduction

4. Synthèse

a) Les adaptations législatives

b) Les spécificités communales

5. Les investissements et les projets importants

6. Quotité d'impôts et taxes communales

6.1. Quotité d'impôts

6.2. Taxes communales

7. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

7.1. Généralités

7.2. Comptes des investissements / limite d'inscription à l'actif

8. Résultat

8.1. Vue d'ensemble

8.2. Clôture du compte de résultats (résultat global)

9. Compte de résultats

9.1. Aperçu du compte de résultats selon les natures

9.2. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

9.3. Compte de résultat liste des dépassements selon le règlement des finances

9.3.1. Liste des dépassements supérieurs à 20 % mais inférieur à CHF 20'000.--.

9.3.2. Liste des dépassements supérieurs à 20 % et à CHF 20'000.--.

10. Compte des investissements

10.1. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

10.2. Report au bilan

11. Bilan

12. Tableau des flux de trésorerie

13. Annexes aux comptes annuels

13.1. Etat du capital propres (art. 18 al. 1 let. c LFCo)

13.2. Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

13.3. Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

14. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

15. Bases légales

I ADMINISTRATION

1. Rapports du conseil communal

1.1. Introduction

Ce rapport de gestion résume les principales activités au cours de l'année **2025.**

Chaque conseiller a rédigé son rapport et vous présente les différents dicastères dont il est en charge.

1.2. Rapport de ***Marc Fahrni***, syndic

Dicastères : administration, santé et social, agriculture, collecteurs et endiguements

Administration :

Ce dicastère a connu durant l'année écoulée, une profonde restructuration.

1. La volonté de développer des synergies à travers les différents secteurs de l'administration, afin d'accroître le potentiel et la complémentarité de nos collaboratrices, a connu durant l'année écoulée, une marge de progression appréciable. Cependant, la volonté de notre secrétaire du conseil communal, de vouloir sensiblement baisser son taux d'activité, a provoqué une totale refonte de l'organisation. Madame Yasmina Savary augmente son taux et devient la nouvelle secrétaire du conseil communal pour un taux de 80%. Sa collaboration avec le secteur des finances continue. Madame Sophie Currat augmente également son taux à 60%, afin de préparer l'encaissement des impôts. Son rôle de RH est maintenant clairement défini. Madame Catherine Mesot assure maintenant le secteur de l'aménagement et des constructions pour un taux de 40%. De plus, chaque collaboratrice s'est vu attribuer de manière très précise, la responsabilité des différents dicastères. L'augmentation des EPT est due essentiellement à l'encaissement des impôts, mais également à l'augmentation du volume de travail. Cette nouvelle organisation fonctionne à merveille, cependant elle pourrait montrer un point faible en cas d'absence prolongée d'une de nos collaboratrices. La question doit être étudiée lors d'une prochaine augmentation d'EPT, si une quatrième personne diminuerait ce risque, mais d'une façon générale, cette évolution est très satisfaisante.

2. Concernant l'application des règlements communaux, l'effort doit être poursuivi. Je pense surtout à la gérance des heures supplémentaires et au suivi de notre programme Timesaver. Nous bénéficions d'une parfaite entente, ce qui est une valeur sure, mais en cas de litige, l'administration pourrait faire face à des reproches justifiés.

Santé :

Ce dicastère est peu débattu au sein du conseil communal, car son organisation appartient majoritairement à l'association du RSSV. Une liste de l'entier des prestataires de la santé sur le territoire du district de la Veveyse, a été établie et mise à disposition des neuf administrations communales. On peut la consulter sur les sites du RSSV et de iVeveyse. La proximité des soins légers doit être améliorée en Veveyse.

A la suite du rapport cantonal des soins longues durées, le RSSV a établi son propre rapport, afin de faire l'état des lieux en Veveyse, et également pour imaginer les premières mesures en infrastructures, afin de combler le déficit actuel. Ce déficit est causé par trois facteurs, le développement du district, le vieillissement de la population et l'arrivée des babyboomers à la retraite. Il était primordial d'exécuter ce rapport avant la fin de cette législation, car l'expérience et la mémoire acquises lors des dernières décennies s'imposent comme un facteur déterminant. À noter également que les secteurs indemnités forfaitaires, les soins à domicile et le suivi du contre-projet de l'Etat H24, doivent faire l'objet d'un parfait suivi afin de limiter le nombre de lits à construire en EMS. Les structures intermédiaires font également partie de ce développement.

Social :

Au niveau du RSSV, le Service officiel des curatelles continue de progresser dans une stabilité réjouissante. La pleine collaboration avec la Justice de Paix est à relever. Là aussi le volume augmente et les EPT avec, et donc notre participation financière.

L'année 2025 pour notre commission de la Haute-Veveyse s'est déroulée sans encombre, avec à sa clé, une inspection de la direction cantonale donnant un rapport très positif et sans grandes corrections. L'activité de cette commission a été très volumineuse, due à la réunification des trois services sociaux imposée par la nouvelle loi cantonale. Nos services sont maintenant rassemblés sous le même toit, dans les bâtiments du RSSV, secteur social, qu'ils partagent avec le service professionnel des curatelles. Une fusion complète doit voir le jour durant l'année 2026.

Une commission communale dédiée à Senior+ a été nommée. Son règlement ainsi que ses perspectives ont été présentés au canton. L'évolution de ce secteur contribuera également au maintien de nos ainés au sein de leur domicile. Lors de notre prochain budget, ce domaine doit être considéré.

Terrains agricoles :

La situation causée par la redistribution des parchets communaux est maintenant stable. Tous les agriculteurs de l'ancienne commune de Le Crêt ont eu droit à une part du gâteau, cela s'avère judicieux, ainsi que la simplification de l'exploitation due à la proximité. L'échange de terrains entre la commune et l'hoirie Favre doit voir le jour, afin que la commune puisse offrir une place de fête en face de la salle de gym, à nos sociétés qui désireront à l'avenir, organiser de belles fêtes dont nous sommes friands. Cependant, cet échange reste complexe dû aux droits d'emptions inscrits entre les héritiers de notre ancien syndic Francis Favre. La politique choisie par le conseil communal et décrite sur un règlement spécifique, semble porter ses fruits, cependant chaque épisode touchant la redistribution de nos parchets est une épreuve à dégouter n'importe quel conseiller…

Endiguements et collecteurs :

Nous avons le retour de l'enquête préalable concernant la revitalisation de La Sionge. L'impact majeur concerne la protection du castor qui s'étend sur notre territoire. La première estimation financière de 2016 se montait à 2 millions, elle est maintenant de cinq millions. Cet ouvrage sera subventionné à hauteur de 95%, avec une participation conséquente de l'OFROU. La participation financière de notre commune a été acceptée par l'assemblée. Le manque de pente naturelle, concernant les deux collecteurs drainant les terrains agricoles de notre commune, est un gros problème et une solution à l'aide d'une pompe gigantesque est envisagée. La bonne nouvelle est que l'ensemble des collecteurs fait partie de l'endiguement de La Sionge, ce qui ne prétéritera pas les finances communales.

Le lit des Rogigues s'est fortement rempli, essentiellement en raison de travaux de JPF durant la rénovation de la voie de chemin de fer. Une inspection des services cantonaux l'a constaté, et une demande de curage accompagnée d'un boisement doit être déposée. À noter qu'un secteur de quatre kilomètres est inscrit au canton en zone de revitalisation, ce qui rend les demandes de curage plus difficiles.

Conférence des syndics et l'ACV :

Cette association doit apporter du professionnalisme aux miliciens que nous sommes. Si nous voulons atteindre notre but, elle doit évoluer. L'ACV a mis en route de gros chantiers, tels que celui de la gouvernance avec l'étude d'une association à buts multiples (ABMV). Cette formule n'a pas trouvé grâce auprès de nos élus, et surtout a sensiblement dérangé le RSSV qui vient d'opérer une grosse fusion. Du coup, un nouveau projet est né. Afin de supprimer l'emprise financière toujours plus croissante de nos trois associations, il a été décidé de travailler sur un projet de commune unique en Veveyse. Les avis sont bien sûrs partagés, mais l'ACV a reçu l'aval des neuf communes pour étudier ce projet ambitieux, mais qui ne semble pas dénué de sens.

1.3. Rapport de ***Pascal Grandjean***, vice-syndic

Dicastères : routes et édilité, service du feu, forêts et sentiers didactiques

Routes – Edilité :

Cette année a été marquée par la réalisation de la place de stationnement, la route de contournement et la mise en zone 30km/h au Crêt dans le périmètre de l'école. Après plusieurs années de discussions avec divers services du canton, ce projet a pu finalement voir le jour et être achevé en juillet. L'amélioration de la sécurité lors des déchargements des élèves des bus scolaires est indéniable et les 32 places de parc à proximité de la salle de gym sont un gain fort appréciable lors de manifestations notamment.

Concernant les routes AF, l'inventaire de notre réseau a été remis à jour comme le demandait Grangeneuve afin de pouvoir continuer les travaux de réfection. L'idée serait de pouvoir planifier une vision locale des secteurs communaux concernés cette année, principalement sur le territoire de Grattavache, afin de pouvoir proposer un montant à l'assemblée communale de décembre 2026 afin de pouvoir réaliser les premiers travaux en 2027.

A la suite de demandes de quelques citoyens de la route de la Colline à Progens, pour une question de sécurité des piétons et des accès aux propriétés jouxtant la route, une étude d'abaissement de vitesse à 30km/h a été déposée au SPC. Malheureusement notre demande n'a pas été acceptée avec le refus catégorique de la police cantonale qui considère que ce tronçon est une route de liaison et qu'il n'y a pas lieu d'entrer en matière. Il se peut toutefois qu'au vu de l'avancée des démarches de nos routes AF auprès du canton et du retard éventuel, nous commencions à étudier une solution de réfection de cette route cette année déjà.

Au niveau du matériel édilitaire, nous avons acquis une nouvelle lame à neige votée lors de l'assemblée extraordinaire de septembre.

Pompiers – protection civile :

L'effectif de notre base de départ de Grattavache compte 65 membres actifs toujours sous la direction de Ludovic Jaquier et de son commandant remplaçant Maxime Braillard. En 2025, il y a eu 11 interventions effectuées.

Forêts – sentiers – Tourbières :

La coupe de bois s'est déroulée au Bois de Ban au Crêt. Cette coupe a bénéficié de subvention fédérale (motion Fässler) pour des coupes réalisées sur des sentiers ouverts aux promeneurs. Quant au sentier de La Mosse d'en Bas, seuls des travaux de fauche et d'entretien habituels ont été effectués. A noter également que nous avons reçu le refus d'autorisation d'agrandissement du parking de La Mosse d'en Bas pour des questions d'infiltration d'eau pluviale. Nous avons néanmoins demandé à notre ingénieur qu'il nous calcule le projet revu selon les normes du Sen et le montant de presque 150'000.- nous a conforté dans notre position d'abandonner. (+Fr. 95'000.-/budget voté en AC de 2021).

1.4. Rapport de ***Jean-Bernard Jaquet***, conseiller

Dicastères : aménagement du territoire, constructions, bâtiments communaux

Aménagement du territoire :

Ce dicastère a demandé une mobilisation et une capacité à analyser les nombreux documents que nous avons reçus, par l'ensemble du Conseil communal.

a) Plan d'aménagement local [PAL]

1. Généralités

Des adaptations doivent être apportées au dossier à la suite de son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 5 juin 2024.

2, Introduction contexte et objectifs de la procédure

La révision générale du plan d'aménagement local de la commune La Verrerie a été approuvée partiellement par la DAEC le 21 décembre 2011.

Les adaptations demandées lors de cette décision ainsi que les adaptations du dossier aux règles du PDCant 2019, entré en vigueur depuis, ont été approuvées avec conditions par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) le 5 juin 2024. Le dossier déposé répond donc aux conditions posées par la DIME dans sa dernière décision.

Les trois éléments principaux à retravailler sont :

- Le règlement communal d'urbanisme (RCU)
- Le plan directeur communal

b) le plan d'affectation des zones plan d'aménagement régional [PDR]

Le **Plan directeur régional (PDR) de la Veveyse** est le principal document stratégique d'aménagement du territoire pour le district. Il coordonne les politiques de développement des communes et fixe les orientations jusqu'à environ **2040.**

Le Plan directeur régional (PDR) de la Veveyse a été approuvé le 11 mars 2025 par le Conseil d'État du canton de Fribourg.

Le PDR sert à coordonner :

- les plans communaux (PAL)
- le plan directeur cantonal fribourgeois
- et certains projets interrégionaux comme l'agglomération Rivelac autour de la Riviera et du Chablais.

Urbanisation et cadre de vie :

- densification et requalification des centres villageois
- maîtrise de l'extension des zones à bâtir
- coordination avec les plans d'aménagement locaux

Économie et emploi :

- Le développement de zones d'activités régionales
- La stratégie économique coordonnée entre communes

Constructions :

La Commission constructions de ce dicastère est composée de trois membres du Conseil communal, soutenue par notre secrétaire technique.

Dans le droit fribourgeois, une autorisation administrative est nécessaire lors de tous travaux de construction, de reconstruction, de transformation, d'agrandissement, de réfection, de démolition, de remblayage, d'excavation, d'exploitation de matériaux, d'installation d'un chauffage, etc. La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions [LATeC] indique clairement les procédures à suivre pour les différents types de construction.

Suivant la nature et les dimensions de l'objet considéré, l'autorisation administrative émane soit du préfet (procédure ordinaire), soit de l'autorité communale (procédure simplifiée). La commission communale des constructions est amenée à analyser les différents dossiers, sous l'angle des trois procédures suivantes :

- Procédure préalable
- Procédure simplifiée
- Procédure ordinaire

Pour cette année 2025 ont été analysés :

- 2 dossiers de procédure préalable
- 15 dossiers de procédure simplifiée
- 8 dossiers de procédure ordinaire

Tous les dossiers de demande de permis de construire doivent être déposés et traités avec l'application FRIAC qui est une application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire, selon la procédure ordinaire, simplifiée ainsi que les demandes préalables. Une fois déposé, le dossier est traité par la commune, les services cantonaux, et la préfecture. Le requérant ainsi que son mandataire peuvent suivre l'avancée de leur dossier en temps réel, en ligne, car il s'agit d'une application web.

La commission technique délivrant les permis d'occuper ou d'exploiter d'un bâtiment, est composée de deux Conseillers communaux ainsi que du Commandant du feu.

Le permis d'occuper ou d'exploiter est un document officiel qui donne droit au terme d'une construction ou rénovation, pour laquelle un permis a été délivré, d'habiter ou d'exploiter le bien.

La commission technique a procédé à 18 visions locales pour la délivrance des permis d'occuper.

Bâtiments :

Ce dicastère a la principale mission de suivre l'entretien et les réparations nécessaires des bâtiments communaux.

Café-Restaurant

Le restaurant communal présentait plusieurs signes d'usure :

- chape fissurée et affaiblie sur l'ensemble du café
- carrelage usé ou décollé par endroits
- peinture intérieure dégradée, liée à l'usure et à l'utilisation des locaux

Les travaux comprennent :

- enlèvement de la chape du carrelage existant sur l'entier de la surface du café
- réalisation d'une nouvelle chape adaptée à l'usage du restaurant
- pose d'un nouveau carrelage résistant
- différents travaux de peinture

Ces travaux ont été réalisés durant la fermeture prévue de l'établissement.

Ancienne école de Grattavache

A la suite du regroupement des services sociaux à Châtel-St-Denis, les locaux sont devenus libres. Nous avons procédé à quelques aménagements intérieurs de minimes importances pour recevoir l'école ETPS, Ecole Thérapeutique Psycho-Spirituelle.

Jardin communautaire

La commune a mis à disposition de 6 familles résidant sur le territoire communal, le grand jardin sis sur la parcelle de l'ancienne cure de Progens.

1.5. Rapport de ***Yannick Kilchenmann***, conseiller

Dicastère : écoles, AES, transports scolaires, petite enfance, informatique

Nuage Bleu – structure d'accueil de la petite enfance :

Le Nuage Bleu est une structure communale depuis l'an 2000. Elle répond à une demande croissante des parents des communes de La Verrerie et de Semsales. L'administration et la gestion sont prises en charge par la Commune de La Verrerie. La fréquentation est passée de 2 demi-jours d'ouverture dans ses débuts jusqu'à 5 demi-jours comme actuellement pour l'année scolaire 2025/2026, avec la présence de 53 enfants, tout en sachant qu'au maximum 12 enfants sont admis par demi-jour. La fréquentation pour l'année 2025/2026 est de plus de 90% L'âge des enfants va de 2 ½ à 4 ans.

Les 2 éducatrices en charge de cette structure d'accueil, avec la formation idoine reconnue par le Service de l'enfance et de la Jeunesse, sont Mmes Sophie Demierre et Malorie Gremaud. Yasmina Savary, responsable administrative pour la commune, organise la partie des inscriptions et de la facturation aux parents. Chaque famille est subventionnée par la commune, selon un tableau de subventions basé sur le revenu déterminant.

Les activités proposées sont faites pour éveiller les petits enfants, pour les sociabiliser, pour développer leur coordination par des activités créatrices manuelles. Chaque année, les éducatrices mettent sur pied une petite fête de Noël, un petit cortège de Carnaval, une course d'école et une fête de fin d'année avec remise de diplômes pour ces petits.

Cercle scolaire - école :

Depuis 6 ans, nous fonctionnons dans un cercle scolaire avec la Commune de Semsales, selon une convention intercommunale. Les élèves de la Commune de La Verrerie sont scolarisés dans un nouveau bâtiment scolaire mis en service en août 2016, à Le Crêt. Le fait de fonctionner en cercle scolaire avec Semsales implique qu'une partie des élèves de notre commune bénéficie d'un bâtiment scolaire à Semsales. Notre cercle compte, pour l'année 2025/2026, 261 élèves. La répartition des classes est revue chaque année, selon les effectifs dans les degrés respectifs et selon les capacités de transports entre les 2 sites. 7 classes sont situées à Le Crêt et 7 classes à Semsales. Les transports scolaires sont gérés par la Commune et planifiés par le secrétariat des écoles. Nous bénéficions aussi des services des TPF pour une partie des élèves. Outre les activités pédagogiques, les enfants de notre cercle scolaire ont la chance d'avoir un camp vert pour les plus petits et un camp de ski pour les plus grands. La collaboration avec Gilbert Rotzetter, directeur d'établissement, se passe très bien de même que les contacts réguliers avec le conseiller communal de Semsales en charge des écoles, Raphaël Droux.

AES – accueil extra-scolaire :

L'accueil extra-scolaire « Aux Craies en Couleur » est situé dans le complexe scolaire du Crêt. Cette structure répond également à un besoin croissant des familles de la Commune. La gestion administrative et comptable est assurée par la collaboratrice communale en charge du secrétariat des écoles.

Avec l'augmentation de la demande, nous avons engagé 1 intervenante supplémentaire. 3 personnes y travaillent actuellement à un taux de 65%, 50% et de 30 %, soit une augmentation de 50% comparée à l'année précédente. Ce sont Mme Laurence Blanc, responsable de l'accueil, Mme Delphine Bossel et Mme Fanny Pasche

(depuis le 01.02.2026 en remplacement de Mme Rosanna Stio), collaboratrices. Elles sont accompagnées de 3 dames auxiliaires qui sont Mmes Champion, Tinguely et Liger.

Nous avons également décidé d'ouvrir des tranches le mercredi afin de répondre aux besoins exprimés par les parents. La fréquentation actuelle est de 71 enfants (contre 59 l'année précédente). Les tranches horaires les plus fréquentées sont celles de midi, principalement le lundi et le jeudi où nous avons décidé de mettre en place un service en 2 groupes. Les repas sont livrés par le restaurant de la Croix-Fédérale de Le Crêt et l'Auberge de l'Union de La Verrerie. Cette structure donne aussi droit à des subventions communales, toujours basées sur le revenu déterminant. Nos élèves sont ainsi bien accueillis dans cette structure.

AES vacances :

Depuis fin 2024, l'AES Vacances pour la Haute-Veveyse (regroupant les communes de Le Flon, La Verrerie, Semsales et St-Martin) a été mis en place. L'ouverture a lieu 5 semaines par année, tous les jours hormis le mercredi (2 semaines durant les vacances d'été, 1 semaine durant les vacances d'octobre, 1 semaine à Carnaval et 1 semaine à Pâques). En 2025, 137 enfants ont fréquentés cet AES vacances donc 46 de la commune de La Verrerie.

1.6. Rapport de ***Sarah Luisier***, conseillère

Dicastères : gestion des déchets, déchetterie, environnement, énergie, transports publics, mobilité.

Au mois de mars 2025, les dicastères ont changé de mains, passant de Philippe Schneider, conseiller communal, à la nouvelle conseillère élue, Sarah Luisier.

Les défis principaux restent notamment la gestion des déchets – et plus particulièrement l'avenir de la déchetterie de notre commune – et les travaux de la nouvelle gare de La Verrerie.

Transports publics et mobilité :

En 2025, le projet de création d'un nouvel arrêt de bus devant l'école et d'un parking attenant a pu être réalisé. Les travaux menés au printemps et en été se sont bien déroulés. Ils ont permis d'améliorer la sécurité des usagers des transports en commun et en particulier des élèves. L'aménagement d'un trottoir jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Boussateire tout comme la mise en place d'une zone 30 (s'étendant sur la route de l'Eglise et sur le début des chemins de la Grotte et du Riez) participent également à accroître la sécurité de tous les usagers du village du Crêt.

S'agissant des horaires des transports publics, ils ont subi moins de changements qu'en 2024. La Commune continue d'œuvrer au maintien, voire à l'amélioration, de la qualité de l'offre. En effet, une étude intitulée « Etude de cadrage de la desserte en transport public de la Haute-Veveyse » et chapeautée par l'Association des Communes de la Veveyse a été initiée en fin 2025. Après le choix du prestataire opéré en début de cette année, des rencontres entre celui-ci et les Communes auront lieu dans le courant du printemps et de l'été 2026.

Le projet de nouvelle gare comprenant la création d'une plateforme multimodale se concrétise. Le début des travaux est prévu pour 2028. En plus d'offrir un espace pour les différents types de véhicules, la grande amélioration consistera à garantir une plus grande sécurité des piétons pour la traversée des voies ferrées.

Déchetterie et gestion des déchets :

L'année écoulée a vu le départ de José Laguna, collaborateur durant plusieurs années à la déchetterie. Depuis l'été, Gabriel Thomet a repris le poste de responsable et a fait preuve d'un bel esprit d'initiative, notamment en installant des chevalets avec des affiches explicatives afin de clarifier les déchets acceptés dans chaque benne. Autre nouveauté, la création d'un poste de remplaçant. Jean-Marc Romanens a été choisi pour cette tâche et a pu effectuer avec succès deux périodes de remplacement.

Le contrat de notre prestataire actuel, Transvoirie, se terminera au mois de juin 2026. Après avoir contacté plusieurs entreprises, le choix de la Commune s'est porté sur la société F. Transports Dumoulin Sàrl, implantée à

Tatroz. Le changement interviendra au mois de juillet 2026. Il ne devrait pas entraîner de modifications importantes. Cas échéant, une communication par les canaux habituels sera faite.

Comme annoncé précédemment, les travaux de construction de la nouvelle gare nous contraignent de trouver un nouvel emplacement pour la déchetterie. Pour rappel, le canton avait refusé l'implantation d'une déchetterie près du bâtiment des pompiers à Grattavache. Un nouveau projet de collaboration avec une commune voisine est en réflexion. Les discussions ont porté sur de multiples aspects allant des catégories de déchets acceptés, de la clé de répartition financière, des horaires d'ouverture aux modifications des règlements communaux. L'accueil des habitants de La Verrerie est envisagé pour l'été 2027.

Depuis la fin de l'année 2025, les habitants de la commune peuvent faire appel à un service de ramassage des déchets à domicile organisé par l'entreprise Déchet'tri.

Energie et environnement :

La Commission Energie a commencé des réflexions sur l'utilité de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école et de créer une communauté de partage d'énergie. Un tel système aurait deux avantages : diminuer les charges de la Commune et mutualiser la consommation avec d'autres consommateurs. Une telle perspective est pertinente au vu des prix actuels du marché et de leur perspective d'évolution.

1.7. Rapport de ***Philippe Schneider***, conseiller

Dicastères : eaux, culture et loisirs

Eaux

L'année 2025 a été marquée par un chantier important concernant notre réseau d'alimentation en eau potable, à savoir le renouvellement de la conduite communale et de l'AVGG pour l'alimentation du quartier des Aubépins.

Ces travaux étaient nécessaires afin de garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau dans ce secteur et de remplacer des installations arrivées en fin de cycle. L'eau potable constitue une infrastructure essentielle pour la population et nécessite un entretien constant ainsi que des investissements réguliers.

Ce chantier a également été l'occasion d'une coordination avec l'AVGG, qui a profité de cette intervention pour procéder à une amélioration de son propre réseau dans ce même secteur. Cette collaboration a permis d'optimiser les travaux et de limiter les interventions successives, tout en renforçant l'efficacité globale des infrastructures.

Au-delà de ce chantier spécifique, la gestion de l'eau potable constitue un enjeu stratégique pour notre commune. Une partie du réseau arrive progressivement à un âge où des renouvellements devront être envisagés. Il sera donc nécessaire, ces prochaines années, de planifier de manière progressive les investissements nécessaires afin de garantir la fiabilité et la sécurité de notre alimentation en eau.

Dans cette perspective, une réflexion devra également être menée concernant le remplacement progressif des compteurs d'eau. L'évolution technologique permet aujourd'hui de disposer d'équipements plus précis, capables notamment de détecter de manière précoce d'éventuelles fuites. Une telle modernisation permettrait non seulement d'améliorer la gestion du réseau, mais également de limiter les pertes d'eau, lesquelles peuvent engendrer des coûts importants et parfois des dégâts sur les infrastructures ou les bâtiments.

Ce remplacement devra naturellement être planifié dans la durée, sous la forme d'un déploiement progressif, afin de maîtriser les investissements nécessaires et d'intégrer cette modernisation dans la planification financière communale.

Culture et loisirs

L'année 2025 restera marquée par l'organisation de la Fête cantonale de lutte au Crêt, qui a constitué un événement majeur pour notre commune.

Cette manifestation d'envergure cantonale a rencontré un très large succès et a bénéficié d'un important écho bien au-delà de notre région. Elle a été rendue possible grâce à l'engagement remarquable du comité d'organisation et des très nombreux bénévoles qui ont contribué à sa réussite. Il convient également de relever le rôle central joué par notre Syndic, qui a assumé la présidence du comité d'organisation.

Les festivités du 1er août se sont déroulées durant ce même week-end, contribuant à renforcer encore l'atmosphère festive et conviviale qui a animé la commune à cette occasion.

Au-delà de cet événement exceptionnel, l'année 2025 a également été rythmée par les manifestations traditionnelles qui font la richesse de notre vie culturelle locale.

Parmi celles-ci figurent notamment les 12 heures de la fondue organisées par le chœur-mixte, le concert annuel de notre fanfare, le 31ème tir cantonal fribourgeois dont certaines activités se sont déroulées au Crêt, la Saint-Nicolas pour les enfants de nos villages, ainsi que les fenêtres de l'Avent du sentier « Tire d'Ailes ».

Ces manifestations témoignent de la vitalité de la vie associative de notre commune et de l'engagement constant des sociétés locales, qui jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social.

Il convient également de relever qu'en 2025 la balade gourmande n'a, pour la première fois, pas pu être organisée, faute de société ou de personnel disponible pour assurer sa mise sur pied. Des réflexions ont été engagées au sein de l'Intersociétés afin d'envisager une éventuelle évolution ou un remplacement de cette manifestation. Toutefois, ces réflexions n'ont pas encore abouti durant l'année 2025.

Perspectives

Les défis à venir pour le dicastère concernent à la fois les infrastructures techniques et la dynamique de la vie associative.

Dans le domaine de l'eau potable, les prochaines années devront être consacrées au maintien et au renouvellement progressif des infrastructures, afin de garantir la fiabilité et la durabilité du réseau. Les travaux réalisés cette année au quartier des Aubépins illustrent bien le type d'interventions qui devront être envisagées à moyen et long terme.

Parallèlement, la modernisation des équipements, notamment à travers le remplacement progressif des compteurs d'eau, permettra d'améliorer la gestion du réseau et d'anticiper plus efficacement d'éventuelles pertes ou dysfonctionnements.

En matière de culture et de loisirs, l'objectif reste de maintenir une offre dynamique et attractive pour la population, tout en tenant compte des capacités d'organisation des sociétés locales. Le développement de nouvelles manifestations ou l'évolution des événements existants devra ainsi s'inscrire dans une approche réaliste et collaborative.

Sentier de l'Avent, Tourbières

Dicastères : Finances, Cercle d'inhumation

L'exercice financier 2025 a été marqué par plusieurs développements et consolidations au sein de l'administration des finances, s'inscrivant dans la continuité de la mise en œuvre des outils et méthodes visant à optimiser la gestion financière et administrative de notre commune. L'activité comptable a maintenu un volume soutenu avec le traitement d'un peu plus de 7 000 écritures et de plus de 4 100 factures. Cette année a été particulièrement significative puisqu'elle représente la première année entière d'utilisation du système de visa des factures via MyUrbanus. Ce processus, qui nécessite la numérisation systématique de toutes les factures fournisseurs, permet désormais un accès facilité aux archives, tant pour l'administration que pour les membres du Conseil communal. Parallèlement, l'administration a repris la gestion comptable du service social de la Haute-Veveyse, suite à un changement de personnel au sein de ce service. Toujours dans un souci de simplification administrative pour la population, il est à noter l'abandon de la facturation des rouleaux de sacs poubelles au cours de cet exercice.

Sur le plan réglementaire, l'année a été riche en mises à jour législatives. L'administration a appliqué quotidiennement le nouveau règlement du personnel dans la gestion des ressources humaines. Par ailleurs, un nouveau règlement du cimetière a été préparé et accepté lors de l'assemblée communale du 9 décembre 2025. Ce texte apporte des précisions importantes, notamment en confirmant l'existence des tombes cinéraires et en offrant une plus grande liberté quant à la taille des monuments funéraires correspondants. Il porte également à 25 ans la durée minimale des tombes, qu'elles soient cinéraires ou traditionnelles, tout en adaptant et clarifiant les tarifs des différentes prestations. En matière de gestion salariale, 273 bordereaux de salaires ont été établis pour l'année 2025. La structure du personnel communal reste caractérisée par un nombre important d'employés à temps partiel, notamment pour de petits taux d'activité.

La mise en œuvre du Système de Contrôle Interne (SCI) a constitué un pilier majeur de l'exercice. Conformément au catalogue des domaines retenus, nous avons finalisé l'établissement des procédures de contrôle interne. Une attention particulière a été portée à la vérification des facturations, notamment dans le secteur de l'eau et de l'épuration par le contrôle des index de consommation et la cohérence des tarifs. Pour la contribution immobilière, une vérification rigoureuse des bases d'imposition et des avis reçus a été effectuée. Le SIC a également permis d'auditer la taxe de non-pompier, garantissant la conformité de la facturation selon les barèmes et le contrôle des exemptions. Le volet assurance a fait l'objet d'un inventaire exhaustif, permettant d'optimiser les primes, de vérifier l'adéquation des couvertures avec le patrimoine immobilier et de fixer précisément les échéances des contrats.

Enfin, la gestion du personnel sous l'angle du SIC a assuré la supervision administrative et la conformité aux obligations légales, garantissant le plein respect du droit du travail et du nouveau règlement entré en vigueur au début de l'année. À cet effet, un listing complet du personnel incluant les dates d'entrée en fonction a été consolidé. En complément de ces mesures de contrôle, la gestion du contentieux et le suivi rigoureux des débiteurs ont été maintenus avec fermeté. Afin de préserver la santé financière de la commune et de limiter les créances impayées, une intensification des procédures de poursuite a été appliquée lorsque la situation l'exigeait. Cette approche proactive demeure essentielle pour garantir un niveau de recouvrement optimal et assurer la pérennité des ressources communales.

2. Population

Au cours de l'année 2025, la population de La Verrerie est passée de 1349 (31.12.2024) à 1346 (31.12.2025) habitants.

Habitants su 31.12.2025	**1346**
Arrivées	103
Départs	106
Naissances	10
Décès	10

Au 31 décembre 2025, la commune comptait ainsi une population totale de 1346 habitants.

Tranches d'âges	**Femmes**	Hommes
0 à 9 ans	62	78
10 à 19 ans	91	81
20 à 29 ans	67	99
30 à 39 ans	96	88
40 à 49 ans	101	92
50 à 59 ans	104	110
60 à 69 ans	73	82
70 à 79 ans	40	34
80 à 89 ans	21	22
90 à 99 ans	3	1
100 ans et +	1	

Corriger tableau ci-dessous

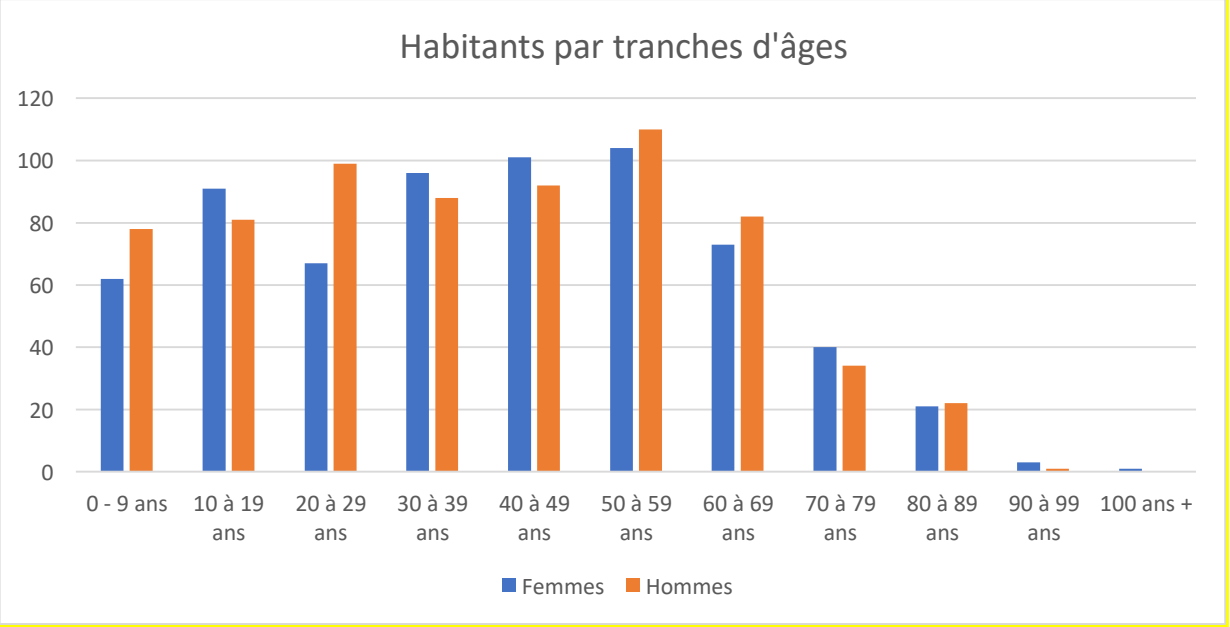

II FINANCES

3. Introduction

Les comptes 2025 ont été établis en respectant la loi sur les finances communales (LFCo), l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) et le règlement communal des finances.

Comptes de résultats

Le résultat opérationnel présente un excédent de revenu de **CHF 46'252.85** contre un excédent de charges de **CHF 367'330.85** sur le budget 2025. La justification de cette différence comptes/budget résulte des éléments suivants :

0 - Administration générale

Le coût net de l'administration s'élève à 514'550 CHF, affichant une gestion rigoureuse avec un résultat de 3% inférieur au budget (531'220 CHF). On observe toutefois une progression constante de cette charge depuis 2022 (419'427 CHF), soit une hausse de près de 22% en trois ans. Cette évolution, supérieure à la croissance démographique (stable à 1331 habitants contre 1332 en 2022), reflète le renforcement des services administratifs liés aux exigences croissantes.

1 - Ordre et sécurité publics, défense

Ce chapitre affiche un coût de 61'658 CHF, restant bien en deçà du budget prévu de 67'176 CHF. Bien que ce montant soit en hausse par rapport à 2024 (49'708 CHF), il reste relativement stable depuis la création du Bataillon Secours Sud.

2 - Formation

Il s'agit du poste de dépense le plus important pour la commune avec 1'873'579 CHF. Les comptes 2025 sont quasiment identiques au budget (écart minime de +0,03%). L'évolution sur le long terme est notable : les coûts ont augmenté de 9% par rapport à 2022 (1'719'775 CHF). Avec une population stable, cette hausse s'explique par l'augmentation des contributions au cycle d'orientation, aux pots communs des écoles primaires et spécialisées, ainsi que par l'augmentation des dépenses de l'AES. La charge par habitant pour la formation s'élève désormais à environ 1'407 CHF.

3 - Culture, sport et loisirs

Avec 29'669 CHF dépensés en 2025 contre un budget de 33'479 CHF, retrouve le niveau habituel des années sans charges particulière pour événement. Le principal bénéficiaire demeure la Bibliothèque publique de la Veveyse, loin devant les associations communales.

4 - Santé

Ce chapitre présente une excellente surprise avec un coût de 644'508 CHF pour un budget de 735'871 CHF (soit une économie de plus de 91'000 CHF). Bien que les coûts de santé soient structurellement en hausse depuis 2022 (583'446 CHF), l'exercice 2025 a été nettement moins onéreux que prévu. Cette variabilité est liée aux facturations effectives du Réseau santé et social de la Veveyse et des services d'ambulances.

5 - Prévoyance sociale

La charge sociale se monte à 679'322 CHF, un montant proche du budget (697'304 CHF). On note une croissance soutenue de ce poste avec une hausse de 17% depuis 2022. Cette tendance est lourde pour de nombreuses communes fribourgeoises, portée par l'augmentation des coûts de l'aide sociale et des

participations aux structures d'accueil (crèches). Malgré la légère baisse de population, la prévoyance sociale reste un défi financier constant.

6 - Trafic et télécommunications

L'entretien des routes et infrastructures a coûté 360'872 CHF en 2025, soit une économie de 39'000 CHF par rapport au budget. Les dépenses oscillent historiquement entre 340'000 CHF et 400'000 CHF selon la rigueur de l'hiver (déneigement) et l'ampleur des travaux d'entretien courant. La commune maintient ses infrastructures sans dépassement budgétaire.

7 - Protection de l'environnement et aménagement

C'est le seul chapitre en dépassement budgétaire sensible (103'222 CHF contre 92'502 CHF prévus, soit +11,5%). On observe une hausse marquée par rapport à 2022 (76'235 CHF). Cette hausse est due à une augmentation des coûts de gestion des déchets ainsi qu'à des travaux d'entretien urgents et non-prévu sur les collecteurs d'eaux claires et sur le piège à bois du ruisseau de La Lessa.

8 - Économie publique

Un poste mineur pour la commune avec une charge nette de 7'961 CHF. Le budget prévoyait initialement un léger revenu net, mais l'exercice se solde par un petit coût. Les produits nets de nos forêts sont inférieurs au budget de quelque 11'000 CHF.

9 - Finances et impôts

C'est le moteur financier de la commune. Les revenus nets s'élèvent à 4'321'593 CHF, dépassant largement les prévisions budgétaires de 4'059'809 CHF. Cette plus-value de 261'784 CHF par rapport au budget est le pilier du résultat 2025. Les recettes fiscales retrouvent leur excellent niveau de 2022, confirmant la bonne santé économique des contribuables de la commune.

10 - Clôture et résultat

Grâce à la forte tenue des revenus fiscaux et aux économies réalisées dans les secteurs de la santé et de l'administration, la commune de la Verrerie boucle l'exercice 2025 avec un excédent de revenus de 46'253 CHF, alors qu'un déficit de 367'331 CHF était redouté au budget. Ce résultat positif permet de renforcer les fonds propres après deux années plus difficiles.

Comptes des investissements

Le compte des investissements boucle avec un excédent de charges de CHF 828'131.30, alors que le budget prévoyait des charges de CHF 2'555'501.60. La différence provient essentiellement de retards ou reports dans la réalisation des projets suivants,

- Réfection de la route des Petits-Crêts
- Achat d'un nouveau bus scolaire
- Revitalisation de la Sionge
- Parking des tourbières

Pour certains projets terminés les factures finales n'ont pas encore été établies.

- Déplacement de la conduite d'eau aux Aubépins.
- Parking de l'école

Vous trouverez dans ce rapport, toutes les informations relatives aux comptes 2025 et nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire désiré. Les comptes 2025 détaillés sont à votre disposition sur notre site internet www.la-verrerie.ch.

4. Synthèse

Ce chapitre permet de présenter, sous forme résumée, les principales règles concernant les comptes :

a. Les adaptations législatives

L'assemblée communale a adopté le 14 décembre 2021 son règlement des finances :

Art. 1 But

Le présent règlement a pour but de définir les paramètres importants régissant les finances communales, en complément à la législation cantonale en la matière.

Art. 2 Impôts (art. 64 LFCo)

L'assemblée communale fixe les coefficients et les taux des impôts par décision distincte.

Art. 3 Limite d'activation des investissements (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo)

Les investissements sont activés à partir d'un montant de 50'000 francs. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

Art. 4 Compétences financières du Conseil communal (art. 67 al. 2, 1e phr. LFCo)
a) Dépense nouvelle (art. 33 al. 1 let. a OFCo)

[1] Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas 20'000 francs.

[2] Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi.

Art. 5 b) Dépense liée (art. 73 al. 2 let. e LFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

[2] Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière fixée à l'article 4 du présent règlement, la commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCo).

Art. 6 c) Crédit additionnel (art. 33 LFCo, art. 33 OFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit additionnel pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit d'engagement concerné et à condition que le montant du crédit additionnel soit au maximum de 20'000 francs.

[2] Si le crédit additionnel dépasse le seuil fixé à l'alinéa 1, le Conseil communal doit sans délai demander un crédit additionnel avant de procéder à un autre engagement. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

Art. 7 d) Crédit supplémentaire (art. 36 al. 3 LFCo, art. 33 OFCo)

[1] Le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit au maximum de 20'000 francs.

[2] Toutefois, le Conseil communal est compétent pour décider un dépassement de crédit lorsque l'engagement d'une charge ou d'une dépense ne peut être ajourné sans avoir de conséquences néfastes pour la commune ou lorsqu'il s'agit d'une dépense liée. L'article 5 al. 2 du présent règlement s'applique par analogie.

[3] En outre, les dépassements de crédits sont autorisés en cas de charges ou de dépenses lorsque celles-ci sont compensées par les revenus ou les recettes afférents au même objet dans le même exercice.

[4] Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement à l'assemblée communale pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes.

Art. 8 Autres compétences décisionnelles du Conseil communal

(art.67 al.2, 2e phr. LFCo, art. 100 LCo)

[1] Le Conseil communal dispose de la compétence décisionnelle dans les domaines et les limites suivantes :

a) *Transactions immobilières (achat, vente, donation, partage d'immeubles, constitutions de droits réels limités) jusqu'à un montant maximum de CHF 30'000.- par opération, frais de transaction non compris (registre foncier, notaire et géomètre).*
b) *Echange de terrain, pour autant que le terrain reçu soit classé dans la même zone que le terrain donné, qu'il soit de surface au moins identique et qu'aucun apport financier ne soit fait.*

[2] Lors de chaque vente d'immeuble, le Conseil communal choisit le mode de vente le plus adapté.

Art. 9 Contrôle des engagements (art. 32 LFCo)

Le Conseil communal tient le contrôle des engagements contractés, des crédits utilisés et des paiements effectués ainsi que, le cas échéant, de la répartition des crédits-cadres entre les projets individuels.

b. Les spécificités communales

- Service de l'approvisionnement en eau potable
- Service du traitement des eaux usés
- Service de la gestion des déchets

Ces trois services sont autofinancés.

- **Les investissements à traiter**

Bouclés	**Budget**	**Dépensés au 31.12.2025**
Trafic et télécommunications		
Eclairage public – lampadaire	50'000.00	42'500.00
Terrain place de bus Grattavache	35'000.00	34'049.15

En cours	**Budget**	**Dépensés au 31.12.2024**
Formation		
Achat du bus scolaire	85'000.00	1'118.80
Trafic et télécommunication		
Parking école 2021	755’13.00	555'902.80
Réfection Routes AF2e série	30'000.00	0.00
Réfection Route Petits-Crêts – Grange-à-Brelan	1'400'000.00	94'762.10
Achat lame à neige	29'000.00	0.00
Subvention de la Confédération chemins AF	127'947.00	0.00
Subvention cantonale pour chemins AF	115'152.00	0.00
Contribution des privés routes AF	71'564.00	0.00
Approvisionnement eau		
Déplacement conduite Les Aubépins	280'000.00	132'992.25
Gestion des déchets		
Aménagement de la déchetterie	28'500.00	0.00
Aménagement		
Revitalisation de la Sionge – Gouille à Jean	100'000.00	0.00

6. Quotité d'impôts et taxes communales

6.1. Quotité d'impôts

Les comptes 2025 sont présentés avec une quotité d'impôt en % de l'impôt cantonal de base soit :

a) impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques	83 %
b) impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales	83 %
c) contribution immobilière en ‰ de la valeur fiscale	2 ‰
d) impôt sur les successions et les donations	60 %
d) impôts sur les mutations	100 %

6.2. Taxes communales

Les taxes communales sont les suivantes :

Taxes de l'approvisionnement en eau potable :

Taxe de base annuelle :

Locaux d'habitations, par logement, selon le nombre de pièces de chaque logement

- Moins de 3 pièces : CHF 100.-
- De 3 à 4 pièces : CHF 140.-
- De 5 à 6 pièces : CHF 180.-
- + 6 pièces ou maison individuelle : CHF 220.-

Autres types de locaux (commerce, administration, artisanat, industrie, exploitations agricoles, etc), la taxe est fixée en fonction de la consommation annuelle :

- Jusqu'à 50 m3 : CHF 100.-
- De 51 à 200 m3 : CHF 170.-
- De 201 à 400 m3 : CHF 220.-
- + de 401 m3 : CHF 320.-
- Ferme CHF 150.-

Taxe d'exploitation :

- Fr. 1.80 / m3 d'eau consommée

Taxes de traitement des eaux :

Taxe de base en fonction de la surface : Fr. 0.10 par m^2 / an

Taxe d'exploitation en fonction du volume d'eau consommé : Fr. 2.60 par m^3

Taxes déchets :

Taxe par ménage :	Fr. 60.-
Taxe par personne :	Fr. 20.-

Taxes d'inhumations :

a) Tombe cinéraire

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 100.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 300.-

b) Colombarium

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 500.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 800.-

c) Dépôt des cendres sur tombe existante

o Taxe pour habitant de la paroisse :	Fr. 150.-
o Taxe hors paroisse :	Fr. 250.-

d) Jardin du souvenir

o Taxe unique :	Fr. 150.-

Taxes d'exemption du Service du feu :

Taxe non pompier :	Fr. 150.-

Taxes/impôts sur les chiens :

Impôt par chien :	Fr. 40.-

7. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

7.1. Généralités

Les comptes 2025 sont présentés en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à la loi sur les finances communales. Les dispositions de l'art. 13 LFCo retiennent une présentation du compte de résultats et du compte d'investissement de manière identique et parallèle aux budgets de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau de flux de trésorerie sont présentés en comparaison.

7.2. Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Selon l'art. 3 du Règlement des finances, les investissements sont activés à partir d'un montant de CHF 50'000.-. Les investissements n'atteignant pas ce seuil sont portés au compte de résultats.

8. Résultat

8.1. Vue d'ensemble

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
90	**Clôture du compte de résultats**	**46 252.85**	**367 330.85**	**78 795.62**
400	Impôts directs, personnes physiques	2 998 136.55	2 700 000.00	2 841 183.45
401	Impôts directs, personnes morales	88 443.20	100 000.00	58 964.85
4021	Impôts fonciers	359 011.55	330 000.00	327 109.40
5 ./. 6	Investissements nets	828 131.30		318 669.30

Commentaire

Comme en 2025, un actif transitoire pour les impôts 2026 a été comptabilisé, améliorant le résultat. Le but est d'estimer le résultat final de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques pour l'année fiscale 2026. Le montant de ce produit à recevoir est de CHF 302'946.-. Jusqu'en 2024, la pratique comptable adoptée consistait à ne comptabiliser que les impôts facturés au 31 décembre de l'année fiscale (acomptes). Le réviseur trouve trop optimiste notre méthode d'estimation des impôts encore à recevoir.
La contribution immobilière 2025 est en augmentation par rapport au budget, pour lequel on avait simplement repris le montant des comptes 2024. Or de nombreuses corrections avait été effectuées durant cette année 2024, ce qui a faussé le montant budgété.

8.2. Clôture du compte de résultats (résultat global)

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes	Libellés	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024
30	Charges de personnel	920 431.60	862 694.00	865 988.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 169 741.85	1 156 570.00	1 112 715.23
33	Amortissements du patrimoine administratif	432 844.90	417 300.45	425 226.40
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	192 091.98	103 686.00	144 684.38
36	Charges de transfert	3 717 339.78	3 762 860.40	3 584 494.67
37	Subvention à redistribuer	-	-	-
40	Revenus fiscaux	3 713 728.90	3 286 000.00	3 353 758.45
41	Revenus régaliers et de concessions	-	-	-
42	Taxes	1 064 273.75	888 300.00	916 431.28
43	Revenus divers	10 526.10	11 000.00	8 650.00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	38 961.87	-	-
46	Revenus de transferts	1 489 824.17	1 477 040.00	1 507 673.90
47	Subventions à redistribuer	-	-	-
	Résultat de l'activité d'exploitation	**-115 135.32**	**-640 770.85**	**-346 595.35**
			-	-
34	Charges financières	144 222.90	145 980.00	118 080.80
44	Revenus financiers	199 498.92	199 420.00	199 218.28
	Résultat provenant de financement	**55 276.02**	**53 440.00**	**81 137.48**
	Résultat opérationnel	**-59 859.30**	**-587 330.85**	**-265 457.87**
			-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	106 112.15	220 000.00	188 797.25
	Résultat extraordinaire	**106 112.15**	**220 000.00**	**188 797.25**
			-	-
39	Imputations internes	250 225.00	221 684.00	272 859.00
49	Imputations internes	250 225.00	221 684.00	270 724.00
	Total imputations internes	**-**	**-**	**-2 135.00**
			-	-
	Résultat total, compte de résultats	**46 252.85**	**-367 330.85**	**-78 795.62**

Commentaire

Les charges de personnel dépassent les montants prévus au budget. Les principaux dépassements concernent le personnel de l'AES, qui a connu des ouvertures supplémentaires en cours d'année. Les charges de transfert vers le canton, mais surtout vers le district, ont connu une forte augmentation par rapport à 2024.

Le résultat de l'activité d'exploitation présente un déficit de CHF 115'135.32 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 630'770.85.

9. Compte de résultats

9.1. Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières

(généré automatiquement par le système informatique)

CHARGES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges du personnel	920 431.60	-	862 694.00	-	865 988.30	-
31	Charges de biens et services et autres ch.	1 169 741.85	-	1 156 570.00	-	1 112 715.23	-
33	Amortissements du patrimoine administratif	432 844.90	-	417 300.45	-	425 226.40	-
34	Charges financières	144 222.90	-	145 980.00	-	118 080.80	-
35	Attributions aux financements spéciaux	192 091.98	-	103 686.00	-	144 684.38	-
36	Charges de transfert	3 717 339.78	-	3 762 860.40	-	3 584 494.67	-
37	Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
39	Imputations internes	250 225.00	-	221 684.00	-	272 859.00	-
3	**Total des charges**	**6 826 898.01**	**-**	**6 670 774.85**	**-**	**6 524 048.78**	**-**

REVENUS		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux	-	3 713 728.90	-	3 286 000.00	-	3 353 758.45
41	Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42	Taxes	-	1 064 273.75	-	888 300.00	-	916 431.28
43	Revenus divers	-	10 526.10	-	11 000.00	-	8 650.00
44	Revenus financiers	-	199 498.92	-	199 420.00	-	199 218.28
45	Prélèvements sur les financements spéc.	-	38 961.87	-	-	-	-
46	Revenus de transfert	-	1 489 824.17	-	1 477 040.00	-	1 507 673.90
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	106 112.15	-	220 000.00	-	188 797.25
49	Imputations internes	-	250 225.00	-	221 684.00	-	270 724.00
4	**Total des revenus**	**-**	**6 873 150.86**	**-**	**6 303 444.00**	**-**	**6 445 253.16**

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
90	Clôture du compte de résultats	46 252.85	-	-	367 330.85	-	78 795.62
9	**Comptes de clôture**	**46 252.85**	**-**	**-**	**367 330.85**	**-**	**-**

Commentaire

Il est à relever que les revenus fiscaux correspondent presque exactement au montant des charges de transfert vers les associations de communes et le canton.

Concernant les revenus de transferts, ce groupe de compte (46) est quelque peu faussé par la présence du Service social dont les produits du canton et des communes de la Haute-Veveyse représentent CHF 480'894,97.

9.2. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

(généré automatiquement par le système informatique)

Comptes de résultats		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	560 475.30	45 925.51	573 220.00	42 000.00	527 401.98	40 478.50
	Excédent de produits/charges	-	514 549.79	-	531 220.00	-	486 923.48
1	Ordre et sécurité publics - défense	162 332.67	100 674.50	161 124.70	93 949.00	147 296.90	97 589.20
	Excédent de produits/charges	-	61 658.17	-	67 175.70	-	49 707.70
2	Formation	2 335 048.59	461 469.85	2 282 448.90	409 520.00	2 279 371.31	435 299.30
	Excédent de produits/charges	-	1 873 578.74	-	1 872 928.90	-	1 844 072.01
3	Culture – Sports – Loisirs – Eglises	29 668.95	-	33 479.00	-	50 834.00	-
	Excédent de produits/charges	-	29 668.95	-	33 479.00	-	50 834.00
4	Santé	650 179.32	5 671.45	739 871.00	4 000.00	596 832.39	2 861.65
	Excédent de produits/charges	-	644 507.87	-	735 871.00	-	593 970.74
5	Prévoyance sociale	1 341 963.73	662 642.18	1 285 124.25	587 820.00	1 316 997.30	622 828.25
	Excédent de produits/charges	-	679 321.55	-	697 304.25	-	694 169.05
6	Traffic et télécommunication	521 502.95	160 630.60	531 652.00	131 829.00	503 076.98	153 285.90
	Excédent de produits/charges	-	360 872.35	-	399 823.00	-	349 791.08
7	Protection de l'environnement – amén. terr.	808 434.64	705 212.79	753 056.00	660 554.00	737 293.48	653 333.92
	Excédent de produits/charges	-	103 221.85	-	92 502.00	-	83 959.56
8	Economie publique	56 110.91	48 149.61	21 836.00	25 000.00	55 527.87	42 143.76
	Excédent de produits/charges	-	7 961.30	3 164.00	-	-	13 384.11
9	Finances et impôts	407 433.80	4 682 774.37	288 963.00	4 716 102.85	309 416.57	4 476 228.30
	Excédent de produits/charges	4 275 340.57	-	4 427 139.85	-	4 166 811.73	-
	Totaux	**6 873 150.86**	**6 873 150.86**	**6 670 774.85**	**6 670 774.85**	**6 524 048.78**	**6 524 048.78**
	Excédent de produits/charges	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

9.3. Compte de résultat liste des dépassements selon le règlement des finances

Liste des dépassements supérieurs à 20% mais inférieur à CHF 20'000.-					
Compte	**Intitulé**	**Comptes 25**	**Budget 25**	Dépassement	Taux dépassement
2170.3120.02	Electricité du bâtiment scolaire	14 441.20	9 000.00	5 441.20	60%
2180.3105.00	Frais de repas AES	48 853.35	36 000.00	12 853.35	36%
2300.3611.00	Part à l'Association du centre professionnel cantonal	19 828.75	14 000.00	5 828.75	42%
5790.3637.00	Frais de curatelles et AVS des indigents	16 980.15	8 000.00	8 980.15	112%
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	49 128.80	30 000.00	19 128.80	64%
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	38 530.38	30 000.00	8 530.38	28%
7301.3910.00	Imputations internes heures édilités à la déchetterie	18 236.00	8 000.00	10 236.00	128%
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux et collecteurs	19 500.45	8 000.00	11 500.45	144%
7410.3910.00	Imputations internes heures édilités pour les collecteurs	8 348.00	2 000.00	6 348.00	317%
9630.3430.40	Entretien du bâtiment du café	56 553.95	45 000.00	11 553.95	26%
9630.3910.00	Imputations internes heures édilité pour le café	12 672.00	2 000.00	10 672.00	534%
9632.3910.00	Imputations internes heures édilité pour l'école de Grattavache	14 584.00	6 400.00	8 184.00	128%
Liste des dépassements supérieurs à 20% et supérieurs à CHF 20'000.-					
2180.3010.00	Salaires de l'AES	108 782.60	83 490.00	25 292.60	30%
9100.3181.00	Pertes effectives sur débiteurs impôts	39 772.15	15 000.00	24 772.15	165%

Commentaire

Nous ne listons ci-dessous que les dépassements dont le montant est supérieur à 5000 francs, et dont le dépassement est de plus de 20% par rapport au budget.

- **Electricité bâtiment scolaire** :
  La commune est toujours en contact avec le Groupe E pour élucider l'augmentation de ces charges d'électricité.
- **Frais de repas AES** :
  Une augmentation de la fréquentation du nombre d'enfants est constatée.
- **Part à l'association du Centre professionnel cantonal** :
  Le dépassement est lié au fait que davantage de jeunes sont en formation professionnelle.
- **Frais de curatelles et AVS des indigents** :
  Plus du double de dossiers de curatelles par rapport à 2024 ont été traités par la Justice de paix et les frais des curateurs sont imputés à la commune.
- **Entretien des routes et de l'éclairage :**
  Afin de maintenir un réseau de routes en bon état, la commune procède au colmatage des fissures de manière régulière. Elle fait également appel à un entreprise pour la location d'une machine à planter les piquets à neige, frais qui sont ensuite partagés avec les communes voisines.
- **Imputations internes heures édilité à la déchetterie :** :
  En raison de l'absence du collaborateur de la déchetterie, les employés communaux se sont chargés de l'intérim.
- **Entretien des ruisseaux et des collecteurs** :
  Des travaux non prévus ont dû être exécutés sur des collecteurs d'eau claire.
- **Imputations internes heures édilité pour les collecteurs** :
  Le dépassement est lié au fait que nos employés communaux ont procédé à des travaux sur les collecteurs.
- **Entretien du bâtiment du café** :
  Le sol et la peinture du café ont été refait au moment du changement du tenancier.
- **Imputations internes heures édilité pour le café** :
  En suite du changement de tenancier, des travaux ont été exécutés par nos employés communaux lors de travaux de réfection.

- **Imputations internes heures édilité pour bâtiment ancienne école Grattavache :**
  Le dépassement est lié au fait que des travaux pour la mise en location ont été exécutés par nos employés communaux.
- **Salaires du personnel de l'AES :**
  Le dépassement est causé par une augmentation des EPT et de la fréquentation du nombre d'enfants, ainsi que l'ouverture supplémentaire du mercredi après-midi.
- **Pertes effectives sur débiteurs impôts :**
  Le contentieux des impôts est géré par le canton. La commune comptabilise les montants transmis par le canton.

10. Compte des investissements

10.1. Aperçu du compte des investissements selon les groupes de matières

(généré automatiquement par le système informatique)

DEPENSES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50	Immobilisations corporelles	863 478.45	-	2 846 104.60	-	346 942.65	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-	-	-	-	-
52	Immobilisations incorporelles	17 396.25	-	30 060.00	-	9 312.85	-
54	Prêts	-	-	-	-	-	-
55	Participations et capital social	-	-	-	-	-	-
56	Propres subventions d'investissements	-	-	-	-	-	-
57	Subventions des investissements à redist.	-	-	-	-	-	-
58	Investissements extraordinaires	-	-	-	-	-	-
5	**Total dépenses**	**880 874.70**	**-**	**2 876 164.60**	**-**	**356 255.50**	**-**

RECETTES		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
60	Transferts d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
61	Remboursement de tiers	-	-	-	-	-	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-
63	Subventions d'investissements acquises	-	52 743.40	-	320 663.00	-	37 586.20
64	Remboursement de prêts	-	-	-	-	-	-
65	Report de participations	-	-	-	-	-	-
66	Remboursement de propres subventions	-	-	-	-	-	-
67	Subventions d'investissement à redistr.	-	-	-	-	-	-
68	Recettes d'investissements extra.	-	-	-	-	-	-
6	**Total recettes**	**-**	**52 743.40**	**-**	**320 663.00**	**-**	**37 586.20**

10.2. Report au bilan

CLÔTURE		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes de l'exercice précédent	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
590	Report au bilan des recettes	52 743.40	-	-	-	37 586.20	-
690	Report au bilan des dépenses	-	880 874.70	-	-	-	356 255.50

11. Bilan

(généré automatiquement par le système informatique)

			1.1.2025 1.1.2025	Augmentation Augmentation	Diminution Diminution	31.12.2025 31.12.2025
1	**ACTIF**		**19 946 040.32**	**15 041 541.62**	**14 579 126.30**	**20 408 455.64**
10	**Patrimoine financier (PF)**		**6 783 074.79**	**13 894 919.07**	**13 896 777.30**	**6 781 216.56**
100	**Disponibilités et placements à court terme**		**632 822.11**	**6 411 309.43**	**6 542 684.59**	**501 446.95**
101	**Créances**		**1 192 164.36**	**6 960 642.75**	**6 763 854.39**	**1 388 952.72**
104	**Actifs de régularisation**		**500 287.95**	**470 921.53**	**513 509.40**	**457 700.08**
106	**Stocks**		**43 088.92**	**34 649.11**	**43 088.92**	**34 649.11**
107	**Placements financiers à long terme**		**39 040.00**	**-**	**33 640.00**	**5 400.00**
108	**Immobilisations corporelles PF**		**4 375 671.45**	**17 396.25**	**-**	**4 393 067.70**
14	**Patrimoine administratif (PA)**		**13 162 965.53**	**1 146 622.55**	**682 349.00**	**13 627 239.08**
140	**Immobilisations corporelles PA**		**13 031 678.89**	**993 933.40**	**539 970.75**	**13 485 641.54**
142	**Immobilisations incorporelles PA**		**131 286.64**	**-**	**23 329.10**	**107 957.54**
145	**Participations, capital social PA**		**-**	**33 640.00**	**-**	**33 640.00**
2	**PASSIF**		**19 946 040.32**	**6 326 891.81**	**5 864 476.49**	**20 408 455.64**
20	**Capitaux de tiers**		**5 627 358.51**	**5 772 261.30**	**5 403 228.94**	**5 996 390.87**
200	**Engagements courants**		**274 901.67**	**4 349 560.47**	**4 310 270.96**	**314 191.18**
201	**Engagement financiers à court terme**		**-**	**185 250.00**	**-**	**185 250.00**
204	**Passifs de régularisation**		**41 665.33**	**31 502.94**	**41 665.33**	**31 502.94**
205	**Provisions à court terme**		**77 460.91**	**33 204.49**	**104 815.40**	**5 850.00**
206	**Engagements financiers à long terme**		**5 233 330.60**	**1 172 743.40**	**946 477.25**	**5 459 596.75**
208	**Provisions à long terme**		**-**	**-**	**-**	**-**
209	**Engagements envers finance. spéci. et fonds capitaux tiers**		**-**	**-**	**-**	**-**
29	**Capital propre**		**14 318 681.81**	**554 630.51**	**461 247.55**	**14 412 064.77**
290	**Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**		**2 039 199.62**	**349 732.04**	**231 601.93**	**2 157 329.73**
291	**Fonds enregistrés sous capital propre**		**111 929.45**	**35 000.00**	**-**	**146 929.45**
295	**Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)**		**1 207 754.02**	**-**	**106 000.00**	**1 101 754.02**
296	**Réserve liée au retraitement du patrimoine financier**		**-**	**-**	**-**	**-**
299	**Excédent (+) ou Découvert (-) du bilan**		**10 959 798.72**	**169 898.47**	**123 645.62**	**11 006 051.57**
2990	**Résultat annuel**		**-78 795.62**	**125 048.47**	**-**	**46 252.85**

12. Tableau des flux de trésorerie

(généré automatiquement par le système informatique)

		FLUX DE TRESORERIE		
Commune de :			**La Verrerie**	
Exercice :			**2025**	**2024**
Comptes		**Libellés**	**CHF**	**CHF**
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
90		Clôture du compte de résultats	46 252.85	-78 795.62
33		Amortissement du patrimoine administratif	432 844.90	425 226.40
34		Variation de stock		118 080.80
35		Attributions aux financements spéciaux	192 091.98	144 684.38
45		Prélèvement sur les financements spéciaux	38 961.87	-
364		Réévaluation des prêts du patrimoine administratif	-	-
365		Réévaluation des participations du patrimoine administratif	-	-
366		Amortissements des subventions des investissements	-	-
466		Amortissements des subventions des investissements portées au passif	55 977.25	54 983.50
3690		Charges de transfert	-	-
4690		Produits de transfert	-	-
389		Attributions aux capitaux propres	-	-
4490		Revalorisation du patrimoine financier	-	-
489		Prélèvement sur les capitaux propres	106 000.00	182 000.00
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			**470 250.61**	**254 131.66**
ACTIVITÉS D'OPÉRATION				
101		Variation des créances	-196 788.36	234 908.73
102		Variation des placements financiers à court terme	-	-
104		Variation des actifs de régularisation	42 587.87	-261 659.90
106		Variation des marchandises, fournitures et travaux en cours	8 439.81	7 930.82
107		Variation des placements financiers à long terme		-
108		Variation du PF	-17 396.25	-46 131.45
109		Variation des créances financements spéciaux et fonds capitaux de tiers	-	-
200		Variation des engagements courants	39 289.51	8 518.42
201		Variation des engagements financiers à court terme	185 250.00	-
204		Variation des passifs de régularisations	-10 162.39	-12 039.52
205		Variation des provisions à court terme	-71 610.91	29 067.70
208		Variation des provisions à long terme	-	-
209		Variation des financements spéciaux, fonds	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle			**-20 390.72**	**-39 405.20**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
690 ./. 590		Résultat du compte des investissements	810 735.05	318 669.30
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			**-810 735.05**	**-318 669.30**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
2060		Variation des hypothèques	-	-
2064		Variation des emprunts	229 500.00	296 750.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			**229 500.00**	**296 750.00**
VARIATION DE TRESORERIE			**-131 375.16**	**192 807.16**
FLUX DE TRESORERIE SELON BILAN				
100		Solde de trésorerie au 1er janvier	632 822.11	393 883.50
100		Solde de trésorerie au 31 décembre	501 446.95	632 822.11
VARIATION DE TRESORERIE SELON BILAN			**-131 375.16**	**238 938.61**

13. Annexes aux comptes annuels

13.1. Etat des capitaux

(généré automatiquement par le système informatique)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS C : ETAT DES CAPITAUX PROPRES

Commune/bourgeoisie/syndicat de : La Verrerie **Exercice : 2025**

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2900	**Financements spéciaux enregistrés sous capital propre**	**2 039 199.62**	**Attributions aux FS, capitaux propres**		**157 091.98**	**Prélèvements sur les FS, capitaux propres**		**38 961.87**	**2900**	**Financement spéciaux enregistré sous capital propre**	**2 157 329.73**
29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	815 018.14	35		89 287.60	45		38 961.87	29001	Financement spécial, approvisionnement en eau	865 343.87
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 224 181.48	35		67 804.38	45		0.00	29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	1 291 985.86
29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00	35		0.00	45		0.00	29003	Financement spécial, élimination des déchets	0.00
29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00	35		0.00	45		0.00	29004	Financement spécial, entreprise électrique	0.00
29005	Autres 1	0.00	35		0.00	45		0.00	29005	Autres 1	0.00
29006	Autres 2	0.00	35		0.00	45		0.00	29006	Autres 2	0.00
29007	Autres 3	0.00	35		0.00	45		0.00	29007	Autres 3	0.00
29008	Autres 4	0.00	35		0.00	45		0.00	29008	Autres 4	0.00
29009	Autres 5	0.00	35		0.00	45		0.00	29009	Autres 5	0.00

Capitaux propres au 1er janvier 2025			Changement intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres au 31 décembre 2025		
			Motif de l'augmentation			Motif de la diminution					
Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2950	**Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)**	**1 207 754.02**	**Attributions à la réserve liée au retraitement**		**0.00**	**Prélèvements de la réserve liée au retraitement**		**0.00**	**295**	**Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)**	**1 101 754.02**
29500	Patrimoine administratif, autres	1 207 754.02							29500	Patrimoine administratif, autres	1 101 754.02
29501	Approvisionnement en eau	0.00							29501	Approvisionnement en eau	0.00
29502	Traitement des eaux usées	0.00							29502	Traitement des eaux usées	0.00
29503	Gestion des déchets	0.00							29503	Gestion des déchets	0.00
29504	Entreprise électrique	0.00							29504	Entreprise électrique	0.00
2960	**Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF**	**0.00**	**Attributions à la réserve liée au retraitement du PF**		**0.00**	**Prélèvements de la réserve liée au retraitement du PF**		**0.00**	**2960**	**Réserves liées au retraitement des placements financiers du PF**	**0.00**
29600	Prêt à court terme	0.00							29600	Prêt à court terme	0.00

Comptes	Libellés	CHF	Comptes	motif	CHF	Comptes	motifs	CHF	Comptes	Libellés	CHF
2980	**Autres capitaux propres**	**0.00**	**Attributions aux autres capitaux propres**		**0.00**	**Prélèvements aux autres capitaux propres**		**0.00**	**2980**	**Autres capitaux propres**	**0.00**
29800	Autres capitaux propres	0.00	3898		0.00	4898		0.00	29800	Autres capitaux propres	0.00
299	**Résultat annuel - excédent/découvert du bilan**	**10 959 798.72**			**46 252.85**			**0.00**	**299**	**Résultat annuel - excédent/découvert du bilan**	**11 006 051.57**
29990	Compte général	10 959 798.72	29900	Excédent (+)	46 252.85	29900	Déficit (-)	0.00	29990	Compte général	11 006 051.57

13.2. Tableau des participations (art. 18 al. 1 let. e LFCo)

(généré automatiquement par le système informatique)

Participations en vue de l'accomplissement de tâches publiques

Nom, siège, forme juridique	Domaine d'activité	Part de propriété	Engagements hors bilan au 31.12.2024
Associations des communes			
RSSV réseau santé et ocial de la Veveyse	EMS et soins à domicile	5.374%	2'067825.87
COV Association Cycle d'orientation de la Veveyse	Ecole obligatoire	5.374%	1 347 345.87
VOG Association épuration des eaux	Epuration des eaux	4.15%	1 089 655.00
AVGG - dette	Adduction d'eau		442 950.40

13.3. Tableau des immobilisations (art. 18 al. 1 let. f LFCo)

Comptabilité des immobilisations - 2025

Commune *La Verrerie*

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Valeur d'acquisition / coût de construction	Amortissements cumulés au *31.12.2024*	Valeur au bilan au *01.01.2025*	Amortissement annuel planifié *2025*	Revalorisation / Dépréciation	Vente	Transfert	Valeur résiduelle au *31.12.2025*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**16 060 117.60**	**-3 028 438.64**	**13 031 678.89**	**-408 396.65**	**862 359.65**	**0.00**	**0.00**	**13 484 522.74**
1400	Terrains (bâtis et non bâtis)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1401	Routes et voies de communication	4 448 614.50	-974 129.13	3 474 485.37	-111 215.35	119 049.15	0.00	0.00	3 482 319.17
1402	Aménagement des cours d'eau	291 654.10	-96 808.17	194 845.93	-7 291.00	0.00	0.00	0.00	187 554.58
1403	Autres ouvrages de génie civil	1 259 762.10	-156 481.04	1 103 281.06	-17 464.55	0.00	0.00	0.00	1 085 816.51
1404	Bâtiments	8 987 898.30	-1 730 222.70	7 257 675.53	-265 678.15	0.00	0.00	0.00	6 991 997.38
1405	Forêts	339 000.00	0.00	339 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	339 000.00
1406	Biens meubles	78 664.00	-70 797.60	7 866.40	-6 747.60	0.00	0.00	0.00	1'118.80
1407	Immobilisations corp. en cours	654 524.60	0.00	654 524.60	0.00	743 310.50	0.00	0.00	1 397 835.10
1409	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
AUTRES IMMOBILISATIONS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF		**266 930.51**	**-102 003.87**	**164 926.64**	**-23 329.10**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**141 597.54**
1420	Logiciels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1427	Immobilisations incorp. en cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1429	Autres immobilisations incorporelles	233 290.51	-102 003.87	131 286.64	-23 329.10	0.00	0.00	0.00	107 957.54
1441-1447	Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1451-1458	Participations	33 640.00	0.00	33 640.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33 640.00
1460-1469	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE FINANCIER		**4 393 067.70**	**0.00**	**4 393 067.70**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**4 393 067.70**
1080	Terrains non bâtis	600 000.00	0.00	600 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	600 000.00
1084	Bâtiments	3 739 731.45	0.00	3 739 731.45	0.00	0.00	0.00	0.00	3 739 731.45
1086	Biens meubles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
1087	Installations en construction	53 336.25	0.00	53 336.25	0.00	0.00	0.00	0.00	53 336.25
1089	Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU PASSIF		**-2 232 411.10**	**314 830.50**	**-1 917 580.60**	**55 977.25**	**-52 743.30**	**0.00**	**0.00**	**-1 914 346.65**
2068	Subventions d'investissement passif	-2 232 411.10	314 830.50	-1 917 580.60	55 977.25	-52 743.30	0.00	0.00	-1 914 346.65

14. Indicateurs financiers et limitation de l'endettement

(généré automatiquement par le système informatique)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

TAUX D'ENDETTEMENT NET **42.24%**

(Dette nette / Revenus fiscaux)

Remarques :
Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives :

< 100% bon
100% – 150% suffisant
> 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT **57%**

(Autofinancement / Investissements nets)

Valeurs indicatives :

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :
Haute conjoncture : > 100%
Cas normal : 80 -100%
Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS **0%**

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

0% – 4% bon
4% – 9% suffisant
> 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS **126%**

(Dette brute / revenus courants)

Valeurs indicatives :

< 50% très bon
50% – 100% bon
100% – 150% moyen
150% – 200% mauvais
> 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS **13%**

(Investissements bruts / Dépenses totales)

Valeurs indicatives :

< 10% effort d'investissement faible
10% – 20% effort d'investissement moyen
20% – 30% effort d'investissement élevé
> 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

PART DU SERVICE DE LA DETTE **6%**

(Service de la dette / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

< 5% charge faible
5% – 15% charge acceptable
> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

DETTE NETTE PAR HABITANT **1165.45**

(Dette nette / Population résidente permanente)

Valeurs indicatives :

< 0 CHF patrimoine net
0 – 1'000 CHF endettement faible
1'001 – 2'500 CHF endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF endettement important
> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

TAUX D'AUTOFINANCEMENT **7%**

(Autofinancement / Revenus courants)

Valeurs indicatives :

> 20% bon
10% – 20% moyen
< 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

15. Bases légales

Loi sur les finances communales (LFCo) (RSF 140.6)
RSF 140.6 - Loi sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation

Ordonnance sur les finances communales (OFCo) (RSF 140.61)
RSF 140.6 - Loi sur les finances communales - Etat de Fribourg - Recueil de la législation

Directives de comptabilité MCH2
Modèle comptable harmonisé MCH2 | Etat de Fribourg

Règlement des finances
Reglement_finances_2025.pdf

Règlement communal sur la distribution d'eau potable
Reglement-sur-la-distribution-de-leau-potable_2021.pdf (la-verrerie.ch)

Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
Reglement-sur-levacuation-et-lepuratin-des-eaux_2021.pdf (la-verrerie.ch)

Règlement communal relatif à la gestion des déchets
KM_C308-20190418142703 (la-verrerie.ch)

Règlement des cimetières
(Microsoft Word - r\350glement_cimeti\350re_2005.docx) (la-verrerie.ch)
SSF Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxeSSF)
Microsoft Word - RTaxeSSF.docx (la-verrerie.ch)

Règlement communal sur la détention et l'imposition des chiens
KM_C308-20190828154933 (la-verrerie.ch)

.